



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

LA SURVEILLANCE SYLVOSANITAIRE DES MASSIFS FORESTIERS DE LA NOUVELLE AQUITAINE

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

PRFB groupe « risques » Contribution mission santé des
forêts de la DRAAF SRAL



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PRFB Nouvelle-Aquitaine Risques sanitaires

1. Les massifs forestiers de la région
2. L'organisation et la stratégie de surveillance
3. Les principaux problèmes sanitaires
4. Les menaces sanitaires
5. La prévention des risques sanitaires
6. La gouvernance sanitaire et la catégorisation des dangers sanitaires

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

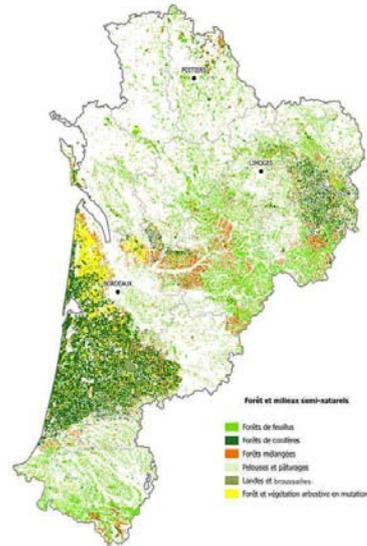
PRFB groupe « risques » Contribution mission santé des
forêts de la DRAAF SRAL

1. Massifs forestiers de la NA

2,8 millions hectares (34 % du territoire).

Une grande **diversité d'essences** :

- **pin maritime** du massif landais,
- **Sapins, épicéas et Douglas** du massif central mais également 70 % feuillus sur le plateau haut limousin,
- **feuillus (chêne, hêtre, châtaignier)** de la Vienne, Charentes, Dordogne, Pyrénées Atlantiques et zones de faible altitude Corrèze, Creuse, Haute Vienne,
- **Peupleraies** dans les plaines alluviales des Deux Sèvres, de la Charente et du Lot-et-Garonne.



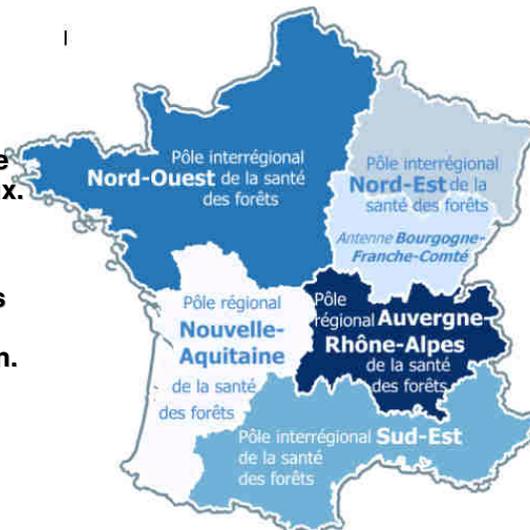
Source : Corinne Land Cover 2005

2. Organisation de la surveillance de la santé des forêts

Niveau national : le Département de la Santé des Forêts (DSF) de la Direction Générale de l'Alimentation, Sous Direction de la Santé et de la Protection des Végétaux.

Niveau régional ou inter-régional : 5 pôles de la santé des forêts rattachés aux DRAAF- Service Régional de l'Alimentation.

Un réseau de **230 correspondants observateurs**.





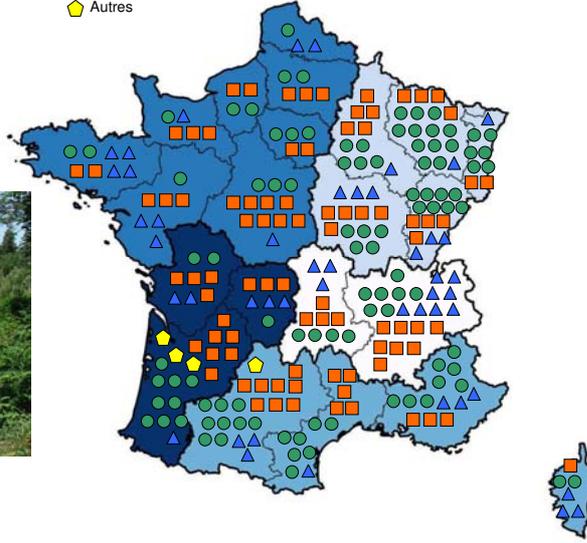
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

2. Organisation de la surveillance de la santé des forêts : les correspondants observateurs



- ONF
- CRPF
- ▲ Administration
- ◆ Autres

Environ 230 CO : ONF, DDT, CRPF, expert, coop



agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

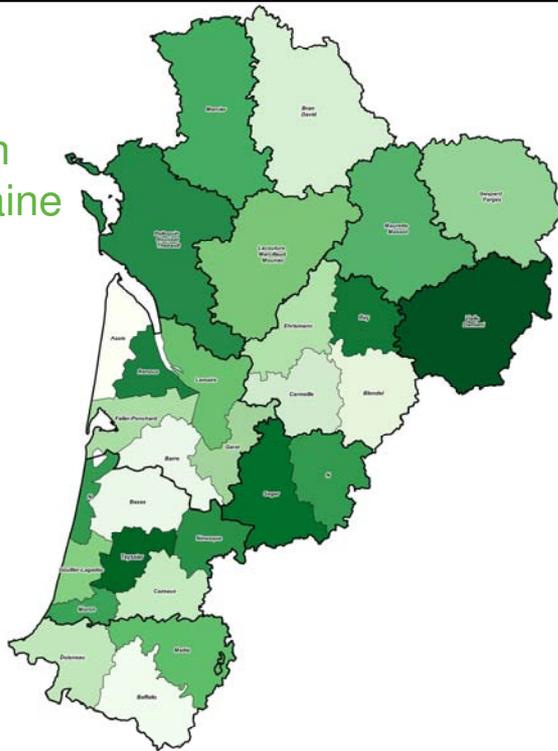
PRFB groupe « risques »

2. Les correspondants observateurs en Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Un réseau de 37 CO.



agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

PRFB groupe « risques » Cc



Missions de surveillance, de diagnostic et de conseil... pour une forêt durable.

Surveillance des problèmes sanitaires selon la stratégie nationale,



Diagnostic des problèmes avec l'aide des pôles, des experts et des laboratoires d'analyse,

et de conseil auprès des propriétaires et des gestionnaires forestiers.



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

PRFB groupe « risques Contribution mission santé des forêts de la DRAAF SRAL

2. Une stratégie de surveillance de la santé des forêts en 3 axes

1

Suivre les problèmes majeurs
Quantifier et comprendre les problèmes sanitaires largement présents sur le territoire

10 000 observations sanitaires/an enregistrées en base !

2

La veille sanitaire
Enregistrer tous les autres problèmes

3

Surveiller les organismes réglementés ou émergents
Prospection dirigée, anticipation du risque d'introduction ou propagation



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

3. Principaux problèmes sanitaires en Nouvelle-Aquitaine

Etat de santé par essence	Principaux problèmes (et niveau d'impact)
Pin maritime (+)	Pourridiés (+), scolytes (+), hylobe plantation (-), processionnaire (-), Diplodia (+)
Pin laricio (-)	Bandes rouges (+), Diplodia (+)
Douglas (=)	Rougisement physiologique (+), nécrose cambiale (+), Fomes (?), hylobe plantation (+)
Epicéas (=)	Fomes (+), scolytes (+), pb stationnel
Chênes (+)	Derivateurs (-), oïdium (-), pb stationnel
Châtaignier (-)	Encre (+), chancre (+), cynips (=), pb stationnel, taillis vieillissants
Peupliers (+)	Puceron lanigère (+), rouilles (+)
Frêne (-)	Chalarose (+)

PRFB groupe « risques »

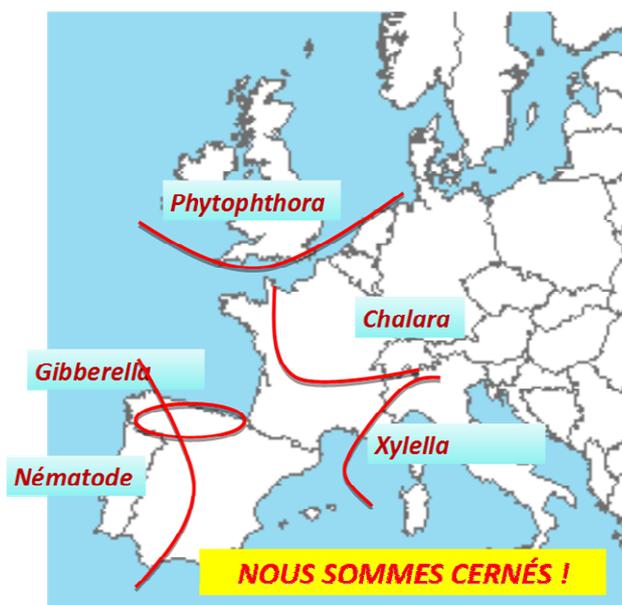
Contribution mission santé des forêts de la DRAAF SRAL



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

4. Les menaces

1. **Nématode du pin**
2. **Gibberella**
3. **Phytophthora**
4. **Capricorne asiatique**
5. **Xylella fastidiosa**



PRFB groupe « risques »

Contribution mission santé des forêts de la DRAAF SRAL



SORE PLAN DE SURVEILLANCE

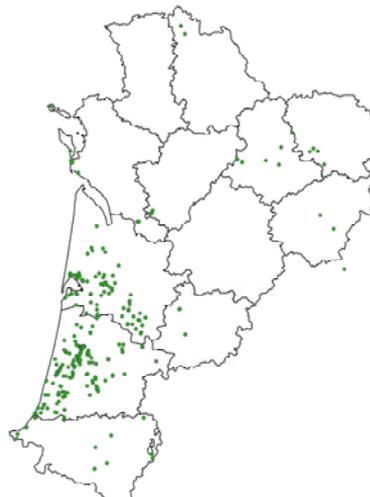
Nématode du pin

Origine nord-américaine

Participation des CO : signalement des arbres dépérissant qui seront échantillonnés par le SRAL ou FREDON

- dans les zones à proximité de sites sensibles (recevant ou stockant du bois)
- en peuplements (surveillance globale) en priorité avec des signes de dépérissements

Depuis 2013 : pièges



2810 Monochamus capturés et 267 prélèvements de bois en 2016 pour NA.

Contribution mission santé des forêts de la DRAAF SRAL

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

PRFB groupe « risques »

Contribution mission santé des forêts de la DRAAF SRAL

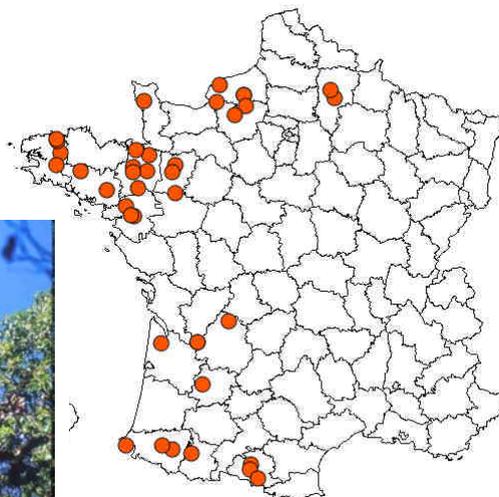
SORE PLAN DE SURVEILLANCE

Phytophthora ramorum

Origine: Californie

• Surveillance en :

- pépinières (SRAL),
- espaces publics verts (SRAL, FREDON),
- bois/forêts (CO DSF)



En 2013: 39 relevés essentiellement rhododendron (= 2,5% des inspections)
2010: attention particulière sur Méléze

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

PRFB groupe « risques »

Contribution mission santé des forêts de la DRAAF SRAL



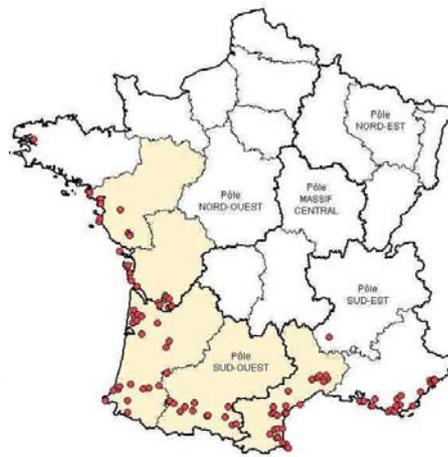
SORE PLAN DE SURVEILLANCE

Gibberella circinata

Pitch canker

Surveillance en :

- pépinières (SRAL/ FREDON),
- espaces publics verts (SRAL/FREDON),
- forêts (CO DSF),
- vergers à graines (DSF échelon régional).



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

PRFB groupe « risques » Contribution mission santé des forêts de la DRAAF SRAL



5. Prévention des risques sanitaires

1. Bonnes pratiques sylvicoles

Diversité du matériel végétal et des essences pour réduire le risque,

Adaptation essence / station,

Repos du sol avant plantation (cf. hylobe),

Qualité de la plantation (respect des sols, installation racinaire ...)



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

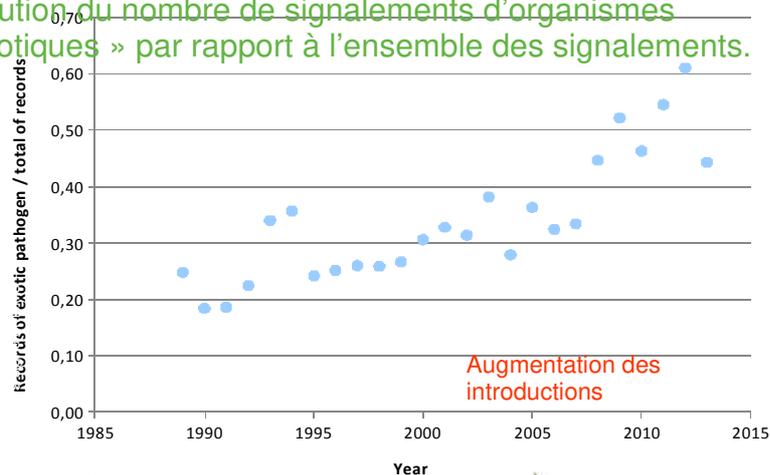
PRFB groupe « risques » Contribution mission santé des forêts de la DRAAF SRAL

5. Prévention des risques sanitaires

2. Anticiper les risques d'introduction :

Responsabiliser tous les acteurs (qualité du matériel végétal, origine des bois, des plants, des graines...).

Évolution du nombre de signalements d'organismes « exotiques » par rapport à l'ensemble des signalements.



5. Prévention des risques sanitaires

3. Renforcement du maillage de la surveillance :

Autour du réseau des CO, faire converger l'information sanitaire, importance du diagnostic.

4. Développer de nouveaux outils de surveillance :

Outils nomades de signalement ???

Téledétection : outil d'avenir .

5. Prévention des risques sanitaires

5. Mise en œuvre de la lutte collective

Ex: Fomes (Epicéa, Douglas, Pin).

Les souches de dépressage, d'éclaircie et de coupe rase sont réceptives au fomes et constituent des réservoirs d'inoculum

Le traitement préventif des souches créées lors des exploitations (éclaircies, coupe rase)



Du traitement
manuel
au
traitement
mécanisé



Jusqu'en 2012

- Urée (Perlurée 37%)
- Disodium octoborate Tétrahydrate (Solubor 5 %)

depuis 2013

Rotstop
(suspension de spores de
Phlebiopsis gigantea)
UMR BIOGECO

6. La gouvernance sanitaire et la catégorisation des dangers sanitaires

Elle prévoit que la lutte, la surveillance et la prévention contre les organismes nuisibles aux végétaux soient priorisées par catégorie de danger sanitaire.

Objectif:

Clarifier les responsabilités de l'État et des professionnels dans la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires liés aux végétaux.

Adapter les moyens aux enjeux.

6. La gouvernance sanitaire et la catégorisation des dangers sanitaires

Les organismes nuisibles aux végétaux sont listés selon 3 catégories de dangers sanitaires :

- **Dangers sanitaires de première catégorie** : dangers qui requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative.
- **Dangers sanitaires de deuxième catégorie** : autres dangers pour lesquels il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en oeuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte définies ou approuvées par l'autorité administrative
- **Dangers sanitaires de troisième catégorie** : autres dangers (ceux pour lesquels les mesures de prévention, de surveillance ou de lutte relèvent de l'initiative privée)

Article L 201-1 du code rural et de la pêche maritime (ordonnance n° 2011-862)

6. La gouvernance sanitaire et la catégorisation des dangers sanitaires

L'arrêté listant les organismes de catégories de danger 1 et 2, pour le territoire métropolitain, a été publié le 26 décembre 2014

Pour la forêt, en catégorie 1, on trouve :

l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*), le capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*), la bactérie *Xylella fastidiosa*, le champignon sur chêne *Ceratocystis fagacearum*, le chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*), le pitch Canker (*Gibberella circinata*), la rouille sur peuplier *Melampsora medusae*, des phytophthoras (*P. kernoviae*, *P. ramorum*), le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*).

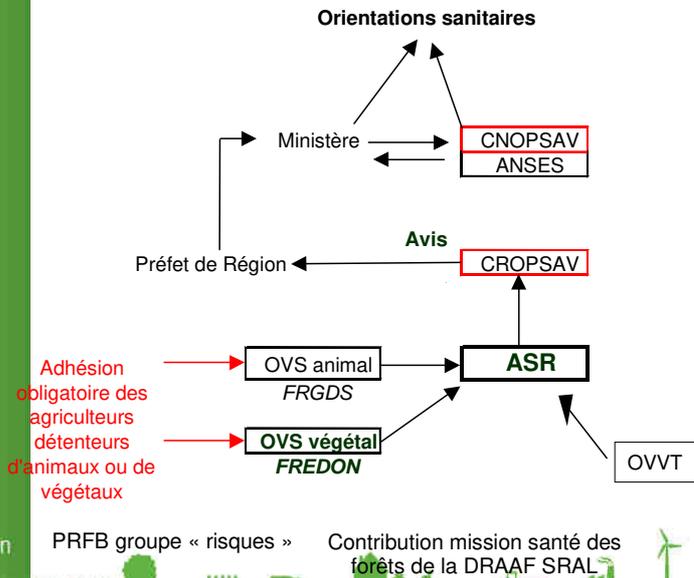


Anoplophora glabripennis sp. vecteur du nématode du pin



Ceratocystis fagacearum, Originaire d'Amérique, le flétrissement du chêne américain entraîne la mort des arbres de toutes les espèces de chênes en Amérique du Nord, surtout les chênes rouges
Photo : C.E. Seliskar (US)

6. La gouvernance sanitaire et la catégorisation des dangers sanitaires



6. La gouvernance sanitaire et la catégorisation des dangers sanitaires

Obligations des détenteurs

- L.201-8 : réaliser ou faire réaliser les mesures de surveillance, de prévention ou de lutte contre les dangers sanitaires et en supporter le coût
 - L201-7 : informer l'autorité administrative en cas de détection/suspicion d'un danger sanitaire catégorie 1 ou première apparition sur territoire d'un danger phytosanitaire.

Rôle des associations à vocation sanitaire

R.201-12 et R.201-13 : OVS (appui sanitaire et technique aux professionnels, missions de surv., prév., lutte, tâche de contrôle). ASR collecte données, SRMDS, PCV

Accompagner les adhérents dans la réalisation de leurs obligations (L.201-8 et L.201-7), avec une vision « collective »

Missions de l'autorité administrative (dont missions « déléguées »)

- L.201-3 : collecter, traiter, diffuser les données et informations d'ordre épidémiologique.
 - L.201-4 : imposer des mesures de contrôle, de prévention, de surveillance et de lutte (dangers sanitaires de catégorie 1 ou 2), agrément des contrôleurs
 - L.201-5 PISU : liste des dangers concernés, mise en œuvre

